

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 NOVEMBRE À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Mélanie Villeneuve, Jacques Portelance, Alexandre Turcotte, Marc Girard Allyn, Clarisse Viens, Natacha Thibault formant quorum sous la présidence de Mairesse.

Autre(s) présence(s) : Madame la directrice générale Christine Ménard et madame la greffière Me Alexandra Quenneville.

Après vérification du quorum, Mairesse déclare la séance ordinaire du 18 novembre 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION
2024-11-362**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19:35.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait du point 6.6 Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon

Modification du titre du point 11.1 pour Acquisition du lot projeté 6 660 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Rapport mensuel du conseil

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

3.1 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 29 octobre 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2024

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion du premier projet de Règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91

4.2 Avis de motion du premier projet de règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage

4.3 Avis de motion du projet de règlement numéro 452-1 modifiant le règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique numéro 452 afin d'ajouter des normes pour certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration

- 4.4 Avis de motion du projet de Règlement 460-9 modifiant le règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'amender les annexes B et G et afin d'abroger et remplacer l'annexe H intégrant de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit
- 4.5 Avis de motion du projet de règlement numéro 469-8 décrétant la tarification de l'année 2025 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn park
- 4.6 Avis de motion du projet de Règlement numéro 470-1 décrétant l'abrogation du Règlement 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière
- 4.7 Avis de motion du projet de Règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

5. Règlementation

- 5.1 Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage
- 5.2 Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91
- 5.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 452-1 modifiant le règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique numéro 452 afin d'ajouter des normes pour certains articles à usage unique pour les établissements qui proposent un service de restauration
- 5.4 Présentation et dépôt du projet de Règlement 460-9 modifiant le règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'amender les annexes B et G et afin d'abroger et remplacer l'annexe H intégrant de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit
- 5.5 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 469-8 décrétant la tarification de l'année 2025 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park
- 5.6 Présentation et dépôt du projet de Règlement 470-1 décrétant l'abrogation du Règlement numéro 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière
- 5.7 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 5.8 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement numéro 431-49 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine
- 5.9 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage
- 5.10 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91

- 5.11 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

6. Administration générale

- 6.1 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal
- 6.2 Embauche - Agent(e) Bureau citoyen
- 6.3 Adoption – Politique établissant les conditions générales du travail des employés-cadres
- 6.4 Nominations de membres - Comités internes et externes de la Ville d'Otterburn Park
- 6.5 Projet d'entente intermunicipale (RIEVR)
- 6.6 Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon
- 6.7 Demande d'autorisation pour sollicitation sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park - Amélie Grenier courtier immobilier Inc.
- 6.8 Renouvellement – Abonnement portail Rezilio – Solution numérique pour les mesures d'urgence
- 6.9 Résolution de la Ville d'Otterburn Park en appui au mouvement Movember

7. Finances

- 7.1 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2025
- 7.2 Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2025
- 7.3 Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2025
- 7.4 Autorité régionale de transport métropolitain - Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2025
- 7.5 Contestation de l'avis d'augmentation 2025 - PG Solutions
- 7.6 Acceptation des déboursés pour la période du 23 octobre 2024 au 19 novembre 2024
- 7.7 Renouvellement de bail avec le CN

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une habitation unifamiliale en rangée - 270, rue Vigneault (adresse projetée) - Lot 6 605 723

9. Travaux publics

- 9.1 Projet Infrastructure Orchard et Vanier - Entente avec les citoyens

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande d'aide financière- CCIVR- Campagne « Choisir local, c'est gagnant ! » et « Choisir local, c'est gagnant pour les fêtes ! »
- 10.2 Demande d'aide financière – Évènement hors-série Vision évolution durable -

CCIVR

- 10.3 Demande d'aide financière – Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu 2024
- 10.4 Demande d'aide financière – Aide à la location- Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu 2024
- 10.5 Soutien de projet ACUPUNK, du théâtre de la Dame de Cœur
- 10.6 Journée internationale des bénévoles 2024
- 10.7 Campagne annuelle des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes
- 11. **Environnement**
- 11.1 Acquisition d'une portion du lot 1367, chemin Ozias-Leduc
- 12. **Sécurité aux citoyens**
- 13. **Affaires nouvelles**
- 14. **Deuxième période de questions**
- 15. **Levée de la séance**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Monsieur Claude Leroux :

- 22 octobre : rencontre en compagnie de mes collègues et le MAMH
- 24 octobre : réunion de la commission sur la planification stratégique
- 28 octobre : réunion pour la commission des ressources humaines concernant la politique des cadres
- 29 octobre et 7 novembre : rencontre en teams avec collègues et membres de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les paramètres de la rémunération de la directrice générale
- 12 novembre : réunion de la commission des communications
- 13 novembre : rencontre des cadres de l'administratif afin de présenter la politique des cadres et réunion de la commission des finances

Monsieur Jacques Portelance :

- 22 octobre : formation éthique Rôles et les responsabilités des acteurs municipaux (RRAM)
- 24 octobre : introduction à la gestion des actifs municipaux pour les personnes élues - Classe virtuelle de l'UMQ
- 5 novembre : C.A. Pointe Valaine sur le budget 2025; comité de démolition (203 rue Oxford)
- 10 novembre : jour du souvenir de la Légion
- Comités plénières en dates diverses

Monsieur Marc Girard-Alleyn :

- 22 octobre : rencontre en compagnie de mes collègues et le MAMH
- 5 novembre : comité de démolition (203 rue Oxford)
- 9 novembre : rencontre budget
- 13 novembre : commission des finances
- Dates diverses : rencontres citoyennes

Madame Clarisse Viens :

- 9 octobre : rencontre avec la MAMH
- 28 octobre : réunion pour la commission des ressources humaines concernant la

politique des cadres

- 29 octobre : conseil du patrimoine
- 31 octobre : rencontre de la corporation du développement économique de St-Marc
- 5 novembre : comité de démolition et C.A. de la Pointe Valaine
- 13 novembre : rencontre portant sur le rôle et responsabilité en lien avec la MAMH
- 16 novembre : rencontre portant sur la biodiversité, la restauration et l'écologie

Madame Natacha Thibault :

- 22 octobre : formation MAMH éthique et déontologie
- 23 octobre : table de concertation jeunesse de la Vallée des Patriotes
- 26 octobre : visite de la maison hantée de la maison des jeunes et fête citoyenne d'halloween au parc Edmond-Auclair
- 29 octobre : rencontre interne
- 5 novembre : rencontre interne
- 9 novembre : rencontre budget
- 10 novembre : cérémonie du souvenir à la Légion
- 12 novembre : commissions des communications et en soirée rencontre RIEVR
- 15 novembre : comités sur les comités et en p.m. séance extraordinaire de la RISAVR pour finaliser la dissolution de la régie
- 18 novembre : levée du drapeau de la grande semaine des tous petits
- Comités plénières en dates diverses

Monsieur Alexandre Turcotte :

- 22 octobre : rencontre en compagnie de mes collègues et le MAMH
- 12 novembre : lancement du plan arbres de la CMM (pour le verdissement urbain)

Madame Mélanie Villeneuve :

- 23 octobre : C.A. de la Régie de police Richelieu Saint-Laurent
- 24 octobre : soirée de remise des médailles pour la régie de police Richelieu Saint-Laurent à la Pointe Valaine
- 25 octobre : cérémonie pour le jour du souvenir à la Légion et gala du club de canotage d'Otterburn Park
- 30 octobre : C.A. de l'Office régional d'habitation de la Vallée du Richelieu et rencontre avec la Fondation Papillon
- 5 novembre : rencontre avec la table des préfets et élus de la Couronne-Sud concernant le transport collectif
- 6 novembre : comité suivi MADA régional au niveau de la MRC
- 9 novembre : remise de bourse pour les jeunes athlètes de la Ville d'Otterburn Park et journée préparatoire pour le budget
- 10 novembre: participation aux événements du jour du souvenir
- 14 novembre: C.A. de la Régie des incendies

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 29 OCTOBRE 2024

Est déposé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 29 octobre 2024.

**RÉSOLUTION
2024-11-363**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 OCTOBRE 2024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2024, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL POUR LA ZONE HC-91

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91.

L'objet de ce Règlement est d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone HC-91

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 31 octobre 2024.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LE STATIONNEMENT DE REMORQUE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES ET LES NORMES RELATIVES AUX AIRES D'ENTREPOSAGE

Monsieur le conseiller Marc Girard-Alleyn donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage.

L'objet de ce Règlement est de moderniser les normes de stationnement pour les véhicules commerciaux de type remorque, de permettre les conteneurs semi-enfouis et rendre obligatoire un espace consacré pour le recyclage des matières organiques pour tout immeuble de 4 logements et plus

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de Règlement le 7 novembre 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 452-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE NUMÉRO 452 AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR CERTAINS ARTICLES À USAGE UNIQUE PAR LES ÉTABLISSEMENTS QUI PROPOSENT UN SERVICE DE RESTAURATION

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 452-1 modifiant le règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique numéro 452 afin d'ajouter des normes pour certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration.

L'objet de ce Règlement est d'amender le Règlement 452 afin d'interdire la distribution au consommateur de certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration ou qui emballent et distribuent des aliments au consommateur, dans l'objectif de réduire l'impact environnemental associé à l'utilisation de ces articles.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 7 novembre 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 460-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'AMENDER LES ANNEXES B ET G ET AFIN D'ABROGER ET REMPLACER

L'ANNEXE H INTÉGRANT DE NOUVEAUX PANNEAUX D'ARRÊT, DE NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE NOUVEAUX PANNEAUX D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Madame la conseillère Natacha Thibault donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement 460-9 modifiant le règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'amender les annexes B et G et afin d'abroger et remplacer l'annexe H intégrant de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit.

L'objet de ce Règlement est d'intégrer de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit sur le boulevard Dormicour

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 14 novembre 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-8 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2025 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 469-8 décrétant la tarification de l'année 2025 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de fixer divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière d'administration générale, de loisir, culture et communauté, d'urbanisme et développement durable et de travaux publics et génie.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 31 octobre 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 470-1 DÉCRÉTANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 470 PORTANT SUR LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 470-1 décrétant l'abrogation du Règlement 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière.

L'objet de ce Règlement est d'abroger le règlement 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 31 octobre 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 479 RÉGISSANT LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller Jacques Portelance donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

L'objet de ce Règlement est de prévoir des normes relatives à l'entretien de tous les bâtiments du territoire afin de préserver le cadre bâti existant en bon état sur le territoire et éviter la démolition de multiples bâtiments par manque d'entretien de ceux-ci et de s'assurer de la sécurité et de la salubrité des bâtiments.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de Règlement le 31 octobre 2024.

**RÉSOLUTION
2024-11-364**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LE STATIONNEMENT DE REMORQUE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES ET LES NORMES RELATIVES AUX AIRES D'ENTREPOSAGE

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn présente et dépose le premier projet de règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage.

L'objet de ce Règlement est de moderniser les normes de stationnement pour les véhicules commerciaux de type remorque, permettre les conteneurs semi-enfouis et rendre obligatoire un espace consacré pour le recyclage des matières organiques pour tout immeuble de 4 logements et plus.

**RÉSOLUTION
2024-11-365**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL POUR LA ZONE HC-91

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente et dépose le premier projet de règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91.

L'objet de ce Règlement est d'augmenter le coefficient d'occupation du sol dans la zone HC-91.

**RÉSOLUTION
2024-11-366**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 452-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE NUMÉRO 452 AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR CERTAINS ARTICLES À USAGE UNIQUE POUR LES ÉTABLISSEMENTS QUI PROPOSENT UN SERVICE DE RESTAURATION

Monsieur le conseiller Alexandre Turcotte présente et dépose le projet de Règlement numéro 452-1 modifiant le règlement visant l'interdiction de certains sacs de plastique numéro 452 afin d'ajouter des normes pour certains articles à usage unique pour les établissements qui proposent un service de restauration.

L'objet de ce projet de Règlement est d'amender le Règlement 452 afin d'interdire la distribution au consommateur de certains articles à usage unique par les établissements qui proposent un service de restauration ou qui emballent et distribuent des aliments au consommateur, dans l'objectif de réduire l'impact environnemental associé à l'utilisation de ces articles.

**RÉSOLUTION
2024-11-367**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 460-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'AMENDER LES ANNEXES B ET G ET AFIN D'ABROGER ET REMPLACER L'ANNEXE H INTÉGRANT DE NOUVEAUX PANNEAUX D'ARRÊT, DE NOUVEAUX PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE NOUVEAUX PANNEAUX D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Madame la conseillère Natacha Thibault présente et dépose le projet de Règlement 460-9 modifiant le règlement numéro 460 concernant la circulation et le stationnement afin d'amender les annexes B et G et afin d'abroger et remplacer l'annexe H intégrant de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit.

L'objet de ce projet de Règlement est d'intégrer de nouveaux panneaux d'arrêt, de nouveaux panneaux d'interdiction de stationner et de nouveaux panneaux d'autorisation de stationnement de nuit sur le boulevard Dormicour.

**RÉSOLUTION
2024-11-368**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469-8 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE L'ANNÉE 2025 POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Clarisse Viens présente et dépose le projet de règlement numéro 469-8 décrétant la tarification de l'année 2025 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière d'administration générale, de loisir, culture et communauté, d'urbanisme et de développement durable et de travaux publics et génie.

**RÉSOLUTION
2024-11-369**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 470-1 DÉCRÉTANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470 PORTANT SUR LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve présente et dépose le projet de Règlement 470-1 décrétant l'abrogation du Règlement numéro 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière.

L'objet de ce projet de Règlement est d'abroger le Règlement 470 portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière.

**RÉSOLUTION
2024-11-370**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 479 RÉGISSANT LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Monsieur le conseiller Jacques Portelance présente et dépose le projet de règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments.

L'objet de ce Règlement est de prévoir des normes relatives à l'entretien de tous les bâtiments du territoire afin de préserver le cadre bâti existant en bon état sur le territoire et éviter la démolition de multiples bâtiments par manque d'entretien de ceux-ci et de s'assurer de la sécurité et de la salubrité des bâtiments.

**RÉSOLUTION
2024-11-371**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-49 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LES ENCEINTES APPLICABLES À UNE PISCINE

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de Règlement numéro 431-49 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant les enceintes applicables à une piscine;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 16 décembre 2024 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2024-11-372**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-50 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT LE STATIONNEMENT DE REMORQUE UTILISÉE À DES FINS COMMERCIALES ET LES NORMES RELATIVES AUX AIRES D'ENTREPOSAGE

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de règlement numéro 431-50 modifiant le règlement de zonage 431 afin de modifier les normes encadrant le stationnement de remorque utilisée à des fins commerciales et les normes relatives aux aires d'entreposage;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus

mentionnée soit fixée au 16 décembre 2024 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2024-11-373**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-51 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL POUR LA ZONE HC-91

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de règlement numéro 431-51 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier le coefficient d'occupation du sol pour la zone HC-91;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 16 décembre 2024 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2024-11-374**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 479 RÉGISSANT LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de Règlement suivant :

- premier projet de règlement numéro 479 régissant la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de Règlement ci-dessus mentionnée soit fixée au 16 décembre 2024 à 19 h, au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Est déposé à la présente séance, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (ci-après « LERM »), la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Alexandre Turcotte et le conseil en prend acte.

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le Relevé de la greffière sera transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en identifiant que celui-ci a déposé, devant le conseil, une déclaration visée à l'article 358 de la susdite loi.

**RÉSOLUTION
2024-11-375**

EMBAUCHE - AGENT(E) BUREAU CITOYEN

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste d'agente bureau citoyen;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef de division communications et relations avec les citoyens formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 novembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE la Ville embauche Madame Krystyna Zbrojski à compter du 29 novembre 2024 au

poste d'agente bureau citoyen;

QUE le traitement et autres conditions de travail soient fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-141 - COMMUNICATION-SALAIRE RÉGULIER.

**RÉSOLUTION
2024-11-376**

ADOPTION – POLITIQUE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DU TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite fournir à ses employés de niveau cadre des conditions générales d'emploi adéquates, transparentes et relativement uniformes, afin de garantir leur bien-être, leur développement professionnel et leur engagement envers la mission publique ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son engagement à attirer, retenir et motiver des talents de haut niveau, la Ville entend mettre en place une politique des cadres qui soutienne la performance organisationnelle, tout en favorisant des pratiques de gestion modernes et inclusives ;

CONSIDÉRANT que la politique actuelle de gestion des cadres est désormais désuète et ne répond plus aux exigences actuelles en termes de gouvernance, de développement des talents et de gestion des ressources humaines, et qu'il est nécessaire de procéder à sa mise à jour pour répondre aux enjeux contemporains de l'organisation publique ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a exprimé sa volonté de moderniser cette politique afin de mieux aligner les pratiques managériales avec les besoins stratégiques de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville adopte la Politique établissant les conditions générales du travail des employés-cadres, telle que décrite dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2024-11-377**

NOMINATIONS DE MEMBRES - COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de monsieur Alexandre Turcotte à titre de conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut désigner nommément certains de ses membres afin qu'ils siègent sur différents comités et/ou régies et société ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par certains membres du conseil municipal à siéger sur les comités suivants :

- Comité consultatif en urbanisme : nomination de madame la conseillère Natacha Thibault à la présidence en remplacement de monsieur Jacques Portelance et de madame la mairesse Mélanie Villeneuve à la vice-présidence en remplacement de madame Natacha Thibault;
- Comité consultatif en environnement : nomination de monsieur le conseiller Alexandre Turcotte à la présidence en remplacement de madame Mélanie Villeneuve;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par certains membres du conseil municipal à siéger sur les régies suivantes :

- Régie de l'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu: nomination de monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn à titre de substitut en remplacement de

madame Mélanie Villeneuve;

- Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu : nomination de madame la conseillère Clarisse Viens à titre de substitut.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal nomme les conseillers et conseillères sur les différents comités et/ou régies conformément à ce qui précède ;

QUE la présente résolution soit transmise aux régies indiquées ci-dessus dès son adoption.

**RÉSOLUTION
2024-11-378**

PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE (RIEVR)

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale devait être mise à jour afin d'ajouter une nouvelle conduite intermunicipale entre les villes de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale a été présenté aux membres du conseil le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale a été revu par un conseiller juridique pour sa validité légale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner des signataires dûment autorisés par la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'entente intermunicipale remplaçant l'entente intermunicipale de 2017 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence le maire remplaçant et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente et tout autre document nécessaire;

**RÉSOLUTION
2024-11-379**

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK - AMÉLIE GRENIER COURTIER IMMOBILIER INC.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'Amélie Grenier courtier immobilier Inc. afin d'obtenir l'autorisation et un permis de sollicitation pour pouvoir offrir ses services en tant que courtière immobilière dans le secteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef division des communications et relations avec les citoyens, dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 novembre 2024 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville refuse la demande d'autorisation ainsi que l'émission du permis de sollicitations;

**RÉSOLUTION
2024-11-380**

RENOUVELLEMENT – ABONNEMENT PORTAIL REZILIO – SOLUTION NUMÉRIQUE POUR LES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'abonnement au portail « Rézilio » de la firme Rézilio technologie inc.;

CONSIDÉRANT que ce portail simplifie la tâche de la préparation ainsi que la gestion et la continuité des activités à partir d'une seule interface en matière de sécurité civile;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville procède au renouvellement de l'abonnement au portail « Rézilio » de la firme Rézilio technologie, pour une durée de 36 mois, pour la période couvrant le 1er novembre 2024 au 31 octobre 2027 pour un montant total de 8423.93 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions énumérées à l'offre de service;

QUE le produit de ce renouvellement soit comptabilisé au poste budgétaire 02-230-00-620- mesure urgence - frais généraux;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à faire toute chose et à signer tout document, pour et au nom de la Ville, afin de donner effet à ce qui précède.

**RÉSOLUTION
2024-11-381**

**RÉSOLUTION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK EN APPUI AU MOUVEMENT
MOVEMBER**

CONSIDÉRANT que le mouvement Movember consiste à sensibiliser la population sur, notamment, le cancer de la prostate, le cancer testiculaire, la santé mentale et la prévention du suicide chez les hommes;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park reconnaît l'importance de véhiculer ce message de sensibilisation et est soucieuse de son implication sociale au sein du mouvement Movember;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park désire intégrer autant les hommes que les femmes en support de cette initiative;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park soient invités à porter le nœud papillon, pour tout le mois de novembre, en guise de symbole inclusif en support au mouvement Movember;

**RÉSOLUTION
2024-11-382**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT -
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 23 octobre 2024, le conseil de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2025 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant des dépenses totales de 52 165 160 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2025, soit de 2 011 206 \$.

**RÉSOLUTION
2024-11-383**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU -
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du

Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 10 septembre 2024, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2025 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 613 900 \$ et des dépenses d'immobilisation de 2 024 400 \$ pour des dépenses totales de 6 638 300 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2025, soit de 514 475.64 \$.

**RÉSOLUTION
2024-11-384**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU -
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance extraordinaire du 25 septembre 2024, le conseil de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2025 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 826 100 \$ et des dépenses d'immobilisation de 551 100 \$ pour des dépenses totales de 4 377 200 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2025, soit de 834 576,49 \$.

**RÉSOLUTION
2024-11-385**

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN - APPROBATION DU
BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 27 septembre 2024, le conseil de l'Autorité régionale de transport métropolitain a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2025 de l'Autorité régionale de transport métropolitain, prévoyant des dépenses totales de 37 882 337 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2025, soit de 758 195 \$.

**RÉSOLUTION
2024-11-386**

CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 - PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville d'Ottburn Park ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

CONSIDÉRANT les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

CONSIDÉRANT que la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

DE contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation ;

DE s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités ;

DE demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC ;

DE demander à la Municipalité régionale de comtés de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'appuyer la demande de la Ville par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur.

**RÉSOLUTION
2024-11-387**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 23 OCTOBRE 2024 AU 19 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que la Chef de division finances et trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 23 octobre 2024 au 19 novembre 2024, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 22247 à 22306 81 987.80 \$ \$

Liste des dépôts directs nos 505606 à 505658 844 338.12 \$ \$

Liste des prélèvements nos 7643 à 7680 18 934.69 \$ \$

Paies 208 839.38 \$ \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 22307 à 22313 10 515.38 \$ \$

Liste des dépôts directs nos à 505659 à 505668 11 368.71 \$ \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS 1 175 684.08 \$ \$

**RÉSOLUTION
2024-11-388**

RENOUVELLEMENT DE BAIL AVEC LE CN

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est liée par un bail avec le CN (anciennement la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada) depuis 1961 ;

CONSIDÉRANT que la date d'échéance pour le renouvellement dudit bail était le 30 novembre 2023 et que l'entente n'a pas été automatiquement reconduite ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée du conseil municipal de renouveler le bail avec le CN pour une durée de cinq (5) ans rétroactivement, soit pour la période allant du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le bail avec le CN;

QUE le terme dudit bail soit d'une durée de cinq (5) ans, pour la période du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028, moyennant un loyer annuel de 3 900 \$, plus les taxes applicables, selon la proposition faite par le Canadien National inc.;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le renouvellement dudit bail pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2024-11-389**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EN RANGÉE - 270, RUE VIGNEAULT (ADRESSE PROJETÉE) - LOT 6 605 723

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 9 août 2024;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la construction d'une habitation unifamiliale

en rangée sur le terrain du 270, rue Vigneault (adresse projetée) - Lot 6 605 723;

CONSIDÉRANT que la façade avant du bâtiment principal sera composée d'un revêtement d'acier de la compagnie Gentek de la collection Sierra Steel de couleur Chardon (brun) installé à l'horizontal sur la partie droite de la façade avant et qu'un revêtement de maçonnerie de brique et de pierre Techo bloc de couleur Gris Sienna Onyx sera installé sur le côté gauche de la façade avant ;

CONSIDÉRANT que la façade latérale droite sera composée d'une bande de maçonnerie de brique et de pierre Techo bloc de couleur Gris Sienna Onyx sur le bas du mur et qu'un revêtement d'acier de la compagnie Gentek de la collection Sierra Steel de couleur Chardon (brun) sera installé à l'horizontal sur le restant de la façade latérale ;

CONSIDÉRANT que la façade arrière sera composée d'un revêtement de vinyle de la compagnie Gentek, de la collection Sequoia Select de couleur Sable de Monterey (beige) installé à l'horizontal ;

CONSIDÉRANT que les portes et fenêtres seront en PVC et en acier de couleur charbon (gris) ;

CONSIDÉRANT que les fascias et colonnes seront en aluminium de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT que la toiture au-dessus de la galerie et de la baie-window sera en acier de couleur Charbon (gris) ;

CONSIDÉRANT que la toiture du bâtiment principal sera composée de bardeaux d'asphalte Certaineed Landmark de couleur Colonial slate (gris charcoal) ;

CONSIDÉRANT qu'une insertion de bardeau de la compagnie Gentek de la collection Fairheaven de couleur Sablone (brun) sera installée dans le pignon sur le côté gauche de la façade avant et sur le pignon au-dessus de la galerie en cour avant ;

CONSIDÉRANT que des chambranles de couleur blanche seront installées au pourtour des fenêtres et de la porte d'entrée ;

CONSIDÉRANT les plans de construction réalisés en date de juillet 2024 par Ghislain Monfette, technologue en architecture ;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'implantation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 17 juillet 2024, sous le numéro 60780 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet de la construction d'une habitation unifamiliale en rangée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2024-120 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal **accepte** la demande de PIIA pour la construction d'une unité habitation en rangée faisant partie d'un ensemble de quatre (4) bâtiments de deux (2) étages sur le lot 6 605 723 aux conditions suivantes :

- Que quatre (4) arbres soient plantés sur l'ensemble du terrain, dont minimalement un (1) arbre en cour avant et les trois (3) autres arbres à l'endroit de votre choix. Les arbres devront tous avoir cinquante (50) mm de diamètre de tronc mesuré à un virgule trois (1,3) mètres de hauteur à partir du sol au moment de leur plantation. Trois (3) arbres à grand déploiement devront être plantés sur le terrain dont au moins un (1) en cour avant. Les arbres à grand déploiement devront avoir un houppier d'au moins cinq (5) mètres de diamètre à maturité et une hauteur minimale, mesurée à partir du sol jusqu'à son point le plus élevé de dix (10) mètres

;

- Que l'aire de stationnement ait une largeur de 5 mètres et une profondeur de 5 mètres telle que soumise sur le plan d'implantation de Vital Roy daté de juillet 2024 sous le numéro 60780 de ses minutes ;
- Que l'aire de stationnement soit recouverte en totalité d'un revêtement à surface agrégée perméable à l'eau.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2024-09-287.

**RÉSOLUTION
2024-11-390**

PROJET INFRASTRUCTURE ORCHARD ET VANIER - ENTENTE AVEC LES CITOYENS

CONSIDÉRANT les projets d'infrastructure Orchard et Vanier ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de préparer des ententes entre elle et les citoyens concernés par le projet impliquant la réfection de leur entrée charretière jusqu'à l'emprise de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise l'entente intervenue avec le citoyen du 10 rue Vanier pour un montant de 792,00 \$, taxes en sus;

QUE la Ville accepte de rembourser le citoyen, conditionnellement à ce que celui-ci fasse la démonstration que les travaux ont été dûment complétés.

**RÉSOLUTION
2024-11-391**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- CCIVR- CAMPAGNE « CHOISIR LOCAL, C'EST GAGNANT ! » ET « CHOISIR LOCAL, C'EST GAGNANT POUR LES FÊTES ! »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme CCIVR - Campagne « Choisir local, c'est gagnant ! » et « Choisir local, c'est gagnant pour les fêtes ! »;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à assurer le développement de saines entreprises et un milieu social fort dans la MRCVR.

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 novembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville verse un montant de 1000 \$ à l'organisme CCIVR - Campagne « Choisir local, c'est gagnant ! » et « Choisir local, c'est gagnant pour les fêtes ! » à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2024-11-392**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT HORS-SÉRIE VISION ÉVOLUTION DURABLE - CCIVR

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée par la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) et adressée à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division loisir, culture et communauté dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil et datée du 25 octobre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte :

QUE la Ville d'Otterburn Park refuse la demande d'aide financière

**RÉSOLUTION
2024-11-393**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu 2024;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à offrir un service de accompagnement bénévole dont les retombées locales profitent à la jeunesse et au sport amateur, ainsi que d'autres activités de sensibilisation. L'Opération Nez rouge est un organisme à but non lucratif qui valorise l'adoption d'un comportement responsable pour prévenir la conduite avec les facultés affaiblies.

CONSIDÉRANT la recommandation du technicien en loisirs formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 novembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville verse un montant de 500 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Vallée-du-Richelieu 2024 à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2024-11-394**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AIDE À LA LOCATION- OPÉRATION NEZ ROUGE VALLÉE-DU-RICHELIEU 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu et adressée à la Ville d'Otterburn Park afin de pouvoir assurer la location d'une salle aux fins d'un événement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Turcotte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville refuse la demande d'aide financière;

**RÉSOLUTION
2024-11-395**

SOUTIEN DE PROJET ACUPUNK, DU THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR

CONSIDÉRANT que le Théâtre de la Dame de Cœur pourrait offrir une prestation aux citoyens et citoyennes de la Ville au courant de l'automne 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'Acupunk est une performance novatrice et éclatante qui impressionnera un public de tous âges et renforcera notre objectif de développer un milieu culturel inclusif et innovant dans notre ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division loisir, culture et communauté dans sa fiche présentée au conseil datée du 6 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que pour réaliser leur prestation, le Théâtre de la Dame de Cœur souhaite demander de subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil approuve cette opportunité culturelle pour l'année 2025;

QUE la mairesse soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre de soutien en faveur de la demande de subvention de l'organisme, qui sera prochainement déposée au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

**RÉSOLUTION
2024-11-396**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES 2024

CONSIDÉRANT que Réseau de l'Action Bénévole du Québec (RABQ) a pour mission de promouvoir l'action bénévole dans tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT que la RABQ travaille à valoriser le rôle des bénévoles et à encourager leur engagement pour contribuer au bien-être de nos collectivités;

CONSIDÉRANT que la journée des bénévoles ayant lieu le 5 décembre 2024 représente une opportunité de rendre hommage à ces personnes dévouées qui jouent un rôle clé dans le dynamisme de nos communautés;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'exprimer sa reconnaissance pour les personnes qui agissent ou ont agi à titre de bénévole;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil reconnaisse l'importance de l'implication des bénévoles dans nos communautés;

QUE le conseil souligne l'initiative qu'est la Journée des bénévoles en illuminant l'hôtel de ville aux couleurs de l'événement (bleu, blanc et vert) le 5 décembre 2024.

**RÉSOLUTION
2024-11-397**

CAMPAGNE ANNUELLE DES 12 JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

CONSIDÉRANT que la mission de l'Essentielle est d'offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égaux par la prise en charge individuelle et collective ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park valorise les efforts de l'Essentielle qui consistent à briser l'isolement des femmes, à accroître leur propre pouvoir et à diminuer les effets nocifs de l'appauvrissement et de la violence faite aux femmes ;

CONSIDÉRANT le lancement de leur campagne annuelle des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes qui débute le 25 novembre et se termine le 6 décembre ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE les membres du conseil de la Ville adoptent cette résolution à titre d'appui envers toutes les femmes qui vivent ou qui ont vécu de la violence ;

QUE les membres du conseil de la Ville acceptent d'hisser un drapeau blanc ou le drapeau des municipalités alliées contre la violence conjugale à l'extérieur de la mairie à compter du 25 novembre, et ce, jusqu'au 6 décembre ;

QUE soient portés les macarons du ruban blanc, tant par les élu.es que par les employé.es, et les rendre disponibles pour la population ;

QUE les membres du conseil de la Ville autorisent la diffusion de l'information de la programmation de la Table de concertation Richelieu-Yamaska et quelques ressources sur ses réseaux.

**RÉSOLUTION
2024-11-398**

ACQUISITION DU LOT PROJETÉ 6 660 924 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT que la ville d'Otterburn Park et Connexion Nature, désirent promouvoir la conservation et la protection des écosystèmes naturels au bénéfice de la collectivité, notamment par la protection légale du Bois des Perdrix;

CONSIDÉRANT que le Connexion Nature est un organisme à but non lucratif qui a notamment pour orientation d'assurer la conservation de la biodiversité dans la région naturelle de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Bois des Perdrix est un milieu naturel de haute valeur écologique du territoire de la Ville d'Otterburn Park et que son accès est d'une grande importance pour la population.

CONSIDÉRANT que le terrain boisé, le cours d'eau, les bandes riveraines et les nombreuses espèces présentent sur le site, dont notamment des espèces menacées, représentent une importance écologique indéniable à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que le boisé présente des caractéristiques écologiques, biologiques, floristiques et fauniques qui justifient sa conservation;

CONSIDÉRANT que la conservation de ce milieu naturel permet également de consolider le réseau d'aires protégées de la région;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent que ce milieu naturel soit reconnu par le gouvernement du Québec et du Canada comme une aire protégée ou conservée, et contribue ainsi au registre provincial des aires conservées et protégées;

CONSIDÉRANT que pour les raisons précitées, la conservation du Bois des perdrix à l'état naturel, ainsi que le maintien de la qualité des habitats fauniques et floristiques s'y trouvant s'en trouvent justifiés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de restreindre les usages dans le Bois des perdrix et aménager celui-ci de manière à y favoriser le maintien du milieu naturel;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de la ville d'Otterburn Park et de Connexion Nature de protéger le Bois des perdrix par le biais d'une servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction (*non aedificandi*) afin d'y assurer la vocation de conservation.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte d'aller de l'avant dans le projet d'acquisition du lot projeté 6 660 924 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville, afin de l'intégrer au bois des Perdrix et d'en faire une aire protégée ;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés collectivement à même le fonds de la Ville dans le fonds des municipalités de la Fondation de la faune du Québec, et à même le poste budgétaire Excédent de fonctionnement, et ce, pour un montant de 50 400,00\$, excluant les frais professionnels ;

QUE la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes;

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 20h28 à 21h17 :

- **Monsieur Stéphane Grignon** : Planification stratégique - Tour Telus - Taxe d'eau
- **Monsieur Luis Roldan** : Clôture
- **Monsieur Claude Lapointe** : Refoulements d'égout - Travaux chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la présente séance soit et est levée à 21:17.

Mélanie Villeneuve, Mairesse

Me Alexandra Quenneville, Greffière